

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

433^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 4 juin 2012, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Est absente : Mme Diane Aubut, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

Après le moment de réflexion, le maire Yvon Lafond présente madame Maryse Bellemare, technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire. Madame Bellemare fait une courte allocution.

Le maire Yvon Lafond demande aux personnes présentes, un moment de silence en mémoire du conseiller Gilbert Tremblay, décédé le 20 mai dernier.

2. Adoption de l'ordre du jour

2012-06-177 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2012-06-178 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 est adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2012

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2012-06-179 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2012 est adopté tel que rédigé.

Adoptée.

5. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012

Le maire informe les membres du conseil de la rencontre qu'il a eu le 8 mai dernier avec les représentants du ministère des Transports du Québec concernant les travaux de revitalisation; une préparation des devis sera faite et une négociation aura lieu dans les semaines qui suivent.

6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2012

7. Administration générale

7.1 : Dépôts de statistiques

7.1.1 : Consommation électrique

7.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

7.2 : Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de mai.

7.3 : Adoption des comptes

2012-06-180 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 149 654,37 \$.

| | |
|---------------------------|---------------|
| Liste des comptes payés | 70 890,40 \$; |
| Liste des comptes à payer | 41 649,86 \$; |
| Liste des salaires | 37 114,11 \$. |

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.4 : Encaissements

L'argent reçu au cours du mois de mai est de 480 836,95 \$.

7.5 : États comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril 2012

Les états comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril 2012 ont été transmis par courriel à tous les membres du conseil municipal.

7.6 : Poste vacant au conseil municipal

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller numéro 2 suite au décès de monsieur Gilbert Tremblay. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par le président d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

7.7 : Résolution de condoléances

CONSIDÉRANT le décès survenu le 20 mai dernier de Monsieur Gilbert Tremblay, conseiller à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade de 2009 à 2012;

EN CONSÉQUENCE,

- 2012-06-181** Il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade présente ses condoléances à sa conjointe, Madame Mireille Langelier et à la famille éprouvée.

Adoptée.

7.8 : Responsable de comités

Jusqu'à l'élection partielle, le maire accompagnera le conseiller Yves Vinette qui est responsable de différents comités dont monsieur Gilbert Tremblay était aussi responsable.

7.9 : Élection partielle

Pour faire suite à l'avis de vacance déposé au conseil municipal, un scrutin sera tenu le 30 septembre 2012 pour combler le poste de conseiller numéro 2.

Le processus électoral débutera le 12 août 2012 avec l'affichage de l'avis d'élection le 17 août qui marque le début de la période de mise en candidature. Cette période se terminera le 31 août 2012, à 16 h 30.

7.10 :Entente intermunicipale d'alimentation en eau potable

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet d'entente intermunicipale d'alimentation en eau potable entre les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et Batiscan;

- 2012-06-182** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'entente intermunicipale en alimentation d'eau potable et d'autoriser le maire Yvon Lafond et le directeur général René Roy à signer cette entente telle que rédigée.

Adoptée.

7.11 :Établissement du coût de l'eau au 31 décembre 2011

- 2012-06-183** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter le nouveau coût de l'eau en provenance de la Municipalité de Batiscan au coût de 0,492 \$ du mètre cube comparativement à 0,485 \$ du mètre cube pour l'année précédente.

Adoptée.

7.12 :Mandat à la MRC de Mékinac de demander des soumissions pour assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU'un cahier des charges a été élaboré par le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités régionales de comté (MRC) participantes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a proposé d'agir au nom de toutes les municipalités pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec permettant respectivement aux municipalités de conclure une entente pour notamment contracter des assurances et, de déléguer tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

2012-06-184 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade délègue à la MRC de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

Adoptée.

7.13 :Mandat confié à ASQ – Consultants en avantages sociaux

CONSIDÉRANT QUE le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités de la Mauricie depuis 1998 et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade maintient son adhésion à ce regroupement d'assurances collectives;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin d'assister la municipalité dans sa gestion du régime d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération payable au cabinet ASQ Consultant est incluse dans les coûts qui seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

POUR CES MOTIFS,

2012-06-185 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de son régime à l'intérieur du regroupement régional d'assurance collective des municipalités locales de la région de la Mauricie.

Adoptée.

7.14 :Congrès FQM

2012-06-186 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour la participation des membres du conseil municipal au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les

27, 28 et 29 septembre 2012, au Centre des congrès de Québec ; les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et repas seront payés par la municipalité suivant des pièces justificatives.

Adoptée.

7.15 : Vente pour défaut du paiement des taxes

La municipalité ne donne pas suite à l'article 1038 du code municipal permettant à une municipalité d'acquérir un immeuble mise en vente pour le non-paiement des impôts fonciers.

7.16 : Développement touristique estival rivière Sainte-Anne

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

7.17 : Cellulaire de garde

2012-06-187 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la municipalité se dote d'un téléphone cellulaire qui servira uniquement comme numéro d'appel pour la garde le soir et les fins de semaine, incluant les urgences.

Adoptée.

8. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : alimentation d'eau par le réseau en provenance de Saint-Prosper.

9. Urbanisme et zonage

9.1 : Adoption du deuxième projet du règlement numéro 2012-325 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage en vue de modifier le règlement afin d'autoriser les maisons mobiles à des fins agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

2012-06-188 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le deuxième projet du règlement numéro 2012-325 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 – TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2012-325.

ARTICLE 2 – OBJET DU RÈGLEMENT

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les maisons mobiles à des fins agricoles dans la zone 207-A.

ARTICLE 3 – USAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE 207-A

La grille de spécifications de la zone 207-A est modifiée afin d’y autoriser l’usage de maison mobile à des fins agricoles.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 207-A est annexée au présent règlement.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

9.2 : Demande d’approbation référendaire

Conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, une demande d’approbation référendaire peut être faite et les personnes auront jusqu’au 20 juin prochain pour faire une demande et un avis public sera affiché.

10. Aqueduc

10.1 : Traverse aqueduc des rangs Rapide Nord et Rapide Sud

Le directeur général informe que la demande de soumission pour la traverse d’aqueduc a été publiée dans le SEAO, le 28 mai dernier et les soumissions seront ouvertes le 11 juin 2012, à 13 h 35.

10.2 : Séance extraordinaire 11 juin 2012

Il y aura une séance extraordinaire, le 11 juin prochain, dans le but d’accorder le contrat pour la traverse d’aqueduc des rangs Rapide Nord et Rapide Sud ainsi que la tarification des locaux et salles des centres communautaire et récréatif.

11. Voirie

11.1 : Travaux de pavage et pièces d’asphalte

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2012-05-142, la municipalité a demandé des soumissions par invitation à trois (3) entreprises pour des travaux de pavage et pièces d’asphalte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions soient :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Construction pavage Portneuf inc. | 164,23 \$, taxes non incluses/tonne métrique; |
| Maskimo construction inc. | 200,00 \$, taxes non incluses/tonne métrique; |
| Lebel Asphalte | 172,00 \$, taxes non incluses/tonne métrique; |

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction pavage Portneuf inc. est jugée la plus avantageuse;

2012-06-189 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l’unanimité d’octroyer le contrat à Construction pavage Portneuf inc. au montant de 164,23 \$, taxes non incluses, la tonne métrique.

QUE les travaux devront être terminés au plus tard le 30 juin 2012.

Adoptée.

11.2 : Balai de rues : étude financière pour un projet d'acquisition

Une démonstration dans le but d'acquérir un balai de rues sera faite dans la semaine du 10 juin prochain. Les conseiller Yves Vinette et Mario Charest assisteront suivant leur disponibilité.

11.3 : Demande d'accès à une route relevant du ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT un projet de développement domiciliaire dont l'accès se fera par la route 138 entre les numéros civiques 689 et 693, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec nous demande de l'informer des projets donnant accès aux abords des routes nationales;

2012-06-190 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation d'avoir accès à la route 138 pour le projet domiciliaire Jumelés-de-La-Pérade.

Adoptée.

11.4 : Développement Jumelés-de-La-Pérade

Les membres du conseil ont reçu le projet d'entente pour le développement Jumelés-de-La-Pérade et la signature sera faite lorsque le schéma d'aménagement aura été modifié et qui deviendra conforme au plan et règlement d'urbanisme.

12. Pompiers

12.1 : Avis de motion au règlement numéro 2012-326 concernant la rémunération des employés du service d'incendie

Le conseiller Mario Charest donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement portant le numéro 2012-326 concernant la rémunération des employés du service d'incendie.

12.2 : Autorisation de crédits

2012-06-191 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat d'équipement incendie tel que présenté par le directeur général de la municipalité.

Adoptée.

13. Loisirs, vie culturelle et communautaire

13.1 : Technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié une offre d'emploi comme technicien(ne) en loisirs, vie culturelle et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe SFP a été mandaté pour faire une sélection des candidats et candidates;

CONSIDÉRANT QUE trois candidats ont été sélectionnés et qu'il y a eu des entrevues faites par le maire Yvon Lafond, la conseillère Diane Aubut et le directeur général René Roy en collaboration avec le Groupe SFP;

CONSIDÉRANT la recommandation des représentants de la municipalité;

2012-06-192 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'engager madame Maryse Bellemare à titre de technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire suivant les conditions acceptées par le Syndicat canadien de la fonction publique.

Adoptée.

13.2 : Cartes d'affaires et cellulaire

2012-06-193 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la municipalité se dote d'un téléphone cellulaire qui servira uniquement comme numéro d'appel pour la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire; présentement elle utilise des cartes d'affaires sans nom.

Adoptée.

13.3 : Nomination animateur et animatrices du Service d'animation estivale

CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a rencontré les candidats aux postes d'animateurs/animatrices pour le Service d'animation estivale;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

2012-06-194 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité ce conseil engage aux postes d'animateurs/animatrices les candidatures des étudiants suivant, sous réserve du nombre de jeunes inscrits au camp de jour 2012 :

- Marilyn Mayrand-Tessier;
- Lydia Cossette;
- Mollie Jacob;
- Loïc Barry-Vadboncoeur;
- Valérie Proulx.

Adoptée.

13.4 : Formation des animateurs

CONSIDÉRANT QU'une *Formation des animateurs 2012* aura lieu à Sainte-Thècle les 9 et 10 juin 2012, au coût de 65 \$ par animateur;

CONSIDÉRANT QU'un cours de secourisme aura lieu le 17 juin prochain, au coût de 60 \$ par animateur;

2012-06-195 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que le conseil autorise une dépense de même que le paiement pour l'inscription des animateurs, au programme de formation des animateurs, au coût de 65 \$ par animateur et le cours de secourisme des animateurs, au coût de 60 \$ par animateur et les frais de déplacement seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

13.5 : Animatrice Coopérative jeunesse de service

2012-06-196 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que ce conseil retienne les services de Maripier Massicotte au poste d'animatrice pour la Coopérative jeunesse de service, pour une période de

12 semaines, au salaire hebdomadaire établi à cet effet.

Adoptée.

13.6 : Achat souvenirs

CONSIDÉRANT la venue de l'Association régionale de camping caravaning de la Mauricie;

- 2012-06-197** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 200 stylos personnalisés à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour un montant de 2,59 \$ l'unité et 250 blocs (post-it) de 50 feuilles, pour un montant de 1,05 \$ l'unité, les taxes et le transport sont en sus.

Adoptée.

13.7 : Clôture terrains de soccer

- 2012-06-198** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'installation d'une clôture sur les terrains de soccer par Clôtures Nord-Sud, au montant de 12 072,38 \$, taxes incluses.

Adoptée.

14. Demandes diverses

14.1 : Les Mustangs de La Pérade

CONSIDÉRANT la demande d'une contribution financière pour le Club de Baseball Senior les Mustangs de La Pérade;

- 2012-06-199** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de verser un montant de 200 \$ pour une commandite au Club de Baseball Senior La Pérade, saison 2012.

Adoptée.

14.2 : Hockey mineur des Chenaux

- 2012-06-200** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter la demande du Hockey mineur des Chenaux pour que la municipalité donne certains services pour l'organisation du BBQ des chenaux.

Adoptée.

La municipalité ne donne pas suite à la demande d'aide financière de 100 \$ pour aider à couvrir une partie des dépenses de deux hockeyeurs de catégorie Midget A qui ont participé aux inter-régionaux qui se sont déroulés à Gatineau en mars dernier.

14.3 : Le Grand Défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage déposée à la table du conseil municipal;

- 2012-06-201** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le passage à Sainte-Anne-de-la-Pérade, du peloton de cyclistes du Grand Défi Pierre Lavoie en date du 16 juin 2012. Le tout conditionnellement à ce que la sécurité soit respectée, selon les normes du ministère

des Transports du Québec.

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité face à cet événement.

Adoptée.

14.4 : Le Granfondo Garneau-Cascades (Trois-Rivières/Québec)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage déposée à la table du conseil municipal;

2012-06-202 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le passage à Sainte-Anne-de-la-Pérade, du peloton de cyclistes du Granfondo Garneau-Cascades (Trois-Rivières/Québec) en date du 12 août 2012. Le tout conditionnellement à ce que la sécurité soit respectée, selon les normes du ministère des Transports du Québec.

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité face à cet événement.

Adoptée.

14.5 : Proclamation des Journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

2012-06-203 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée.

14.6 : Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc.

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

14.7 : Fonds communautaire des chenaux

2012-06-204 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à transmettre un montant de 200 \$ au Fonds communautaire des Chenaux inc. comme soutien financier pour le service «Sacs d'école».

Adoptée.

14.8 : Symposium de peinture Des fleurs et des jardins 2012

2012-06-205 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à verser un montant de 1 000 \$ pour l'organisation du Symposium de peinture Des fleurs et des jardins 2012.

Adoptée.

14.9 : Appui à la CAPSA

2012-06-206 Il est proposé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la CAPSA pour le projet «Développement des connaissances sur la gestion intégrée de l'eau par la formation des intervenants régionaux».

Adoptée.

15. Divers

15.1 : Site de neiges usées

Le directeur général informe que la municipalité s'est conformé aux exigences de la direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Mauricie et du Centre-du-Québec concernant le site des neiges usées.

15.2 : Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sécurité

Le directeur général informe que suite à l'adoption du règlement numéro 2011-311 en date du 6 juin 2011, concernant l'obligation d'installer une soupape de sécurité (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal, le délai de se conformer à cette réglementation était de 1 an; donc à défaut du propriétaire de ne pas se conformer au règlement à compter du 6 juin 2012, la municipalité n'est plus responsable des dommages causés à l'immeuble.

16. Rapport de comités

Le maire Yvon Lafond informe que la journée de la famille aura lieu à Sainte-Anne-de-la-Pérade en 2013.

La conseillère Danielle Elliott que le conseil d'administration de la bibliothèque siègera le mardi 5 juin, une vente de livres aura lieu dans le parc du pont, le 16 juin prochain et en cas de pluie remis au lendemain, en 2013 sera le 50^e anniversaire de la bibliothèque Armand-Goulet et du Réseau Biblio.

La conseillère Germaine Leboeuf informe qu'il y a un logement de vacant à l'OMH, il y aura une assemblée générale du conseil d'administration de l'OMH le 12 juin prochain.

17. Autres sujets

17.1 : Croix de chemin Sainte-Élizabeth

Suite à une lettre transmise à la municipalité par la propriétaire de l'immeuble où est érigé la croix Sainte-Élizabeth demandant qu'elle ne soit pas citée à titre de

monument historique;

2012-06-207 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'arrêter les procédures dans le but d'adopter le règlement numéro 2012-323 visant à citer à titre de monument historique la «Croix Sainte-Élizabeth».

Adoptée.

18. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : cueillette des ordures, baisse de pression réseau St-Prosper, travaux à l'église, nombre de personnes pour signer une demande d'approbation référendaire, clapet de retenue.

19. Clôture de la séance

2012-06-208 L'ordre du jour étant épuisé, Danielle Elliott propose, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 19.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire